



la négation

construction lexicale

- par des antonymes
 - préfixes privatifs ou d'opposition
 - anti-; a- in- / il- / im- / ir-; non-; mal-; mé-...
- par des prépositions
 - sans...
- par des mots de sens négatif
 - ignorer, nier...
 - adverbe "non"...

construction grammaticale

- totale (dite aussi prédicative) : elle porte sur toute la phrase
 - s'appuie la plupart du temps sur 2 termes : le discordancier "ne" et un forclusif, "pas" ou "point";
 - peut se contenter du discordancier "ne"
- partielle (dite aussi de groupe) : elle porte sur un élément de la phrase
 - se compose en général du discordancier "ne" et d'un forclusif partiel :
 - élément pronominal : personne, aucun, rien
 - élément adverbial : jamais, nulle part, plus, guère
 - élément adjectival : aucun, nul
 - l'ordre entre les deux termes peut être permuté
- restrictive (qui est aussi partielle) : elle porte sur tout ce qui précède le "que"
- la conjonction de coordination ni... ni... :
 - elle se substitue à "et" quand le verbe est précédé du discordancier "ne"
 - elle est obligatoire pour coordonner 2 termes dans une phrase négative régie par "ne" ou "sans"

valeur pragmatique

- polémique
 - la réponse est une réfutation de la phrase précédente en s'appuyant sur les mêmes termes
- métalinguistique
 - la réponse annule les présupposés de la question : jeu sur les mots
- descriptive
 - ne s'oppose pas à une affirmation, c'est juste une façon négative de décrire la réalité

le cas du "ne"

- avec sens négatif
 - avec les verbes "cesser", "pouvoir"
 - avec certaines locutions lexicalisées
 - après "si" marquant l'hypothèse
- avec sens explétif
 - dans une subordonnée, après l'expression de la crainte, de la précaution, de l'empêchement;
 - dans une subordonnée complétive après un verbe de doute, ou après le verbe "nier"
 - dans une proposition comparative d'inégalité